

Indisponibilité physique des agents contractuels de droit public et de droit privé

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA.

Objectifs

- Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation et des procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des agents contractuels
- Assimiler les dispositions du régime général de la Sécurité sociale applicables à la gestion des congés des agents contractuels

Public Visé

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des congés liés à l'indisponibilité physique des agents contractuels

Pré Requis

Avoir suivi le stage « Indisponibilité physique dans la fonction publique territoriale » ou justifier d'une expérience suffisante, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation et des procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des agents contractuels

Assimiler les dispositions du régime général de la Sécurité sociale applicables à la gestion des congés des agents contractuels

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques illustrés d'exemples
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et des contractuels

Parcours pédagogique

- **Fondement juridique**
 - Code général de la fonction publique
 - Décret du 15 février 1988
 - Code du travail
- **Notions d'aptitude médicale**
 - Recrutement
 - En cours de contrat
- **Protection sociale (CPAM)**
 - Assurance maladie
 - . Indemnités journalières
 - . Pension d'invalidité
 - Assurance maternité
 - . Indemnités journalières
 - Assurance du risque professionnel
 - . Indemnités journalières
 - . Rente d'invalidité
- **Gestion des congés de maladie des agents contractuels de droit public**
 - Congé maladie ordinaire : octroi, durée, rémunération
 - Congé grave maladie : octroi, durée, rémunération
 - Congés liés au risque professionnel : octroi, durée, rémunération
 - Congés liés à l'enfant (maternité, adoption, paternité et d'accueil de l'enfant)
- **Fin des congés des contractuels**
 - Médecin compétent pour le constat de l'aptitude/inaptitude
 - Aptitude à la reprise (conditions requises à l'emploi, nécessité du service, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique)
 - Inaptitude temporaire
 - Inaptitude définitive
- **Gestion de l'indisponibilité physique dans le code du travail**
 - Maladie
 - Accident de travail et maladie professionnelle
 - Protection de la maternité/paternité dans le code du travail
 - Fin de contrat de travail suite à l'inaptitude physique des agents du droit privé
- **Cas particulier – gestion de l'indisponibilité et l'inaptitude des assistants maternels/familiaux**

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org



Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org